

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Libellé de la servitude	Légende carte	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX et ENTRETIEN des OUVRAGES		A4	Cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 30/06/1988	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY
PROTECTION DES EAUX		AS1	Protection du périmètre des captages de Cotes Envers 3 et 4	Arrêté préfectoral du 01/07/2004	Agence Régionale de Santé / délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73000 CHAMBERY
		AS1	Protection du périmètre des captages des Combes Nord et Sud	Arrêté préfectoral du 31/03/1993	
LIGNES ELECTRIQUES		I4	Ligne 225 kV n° 1 Aoste – Brens – La Marnise	Déclaration d'utilité publique du 08/12/1980	Réseau de Transport d'Électricité / GMR Lyonnais 757, rue de Pré Mayeux - 01120 LA BOISSE
TELECOMMUNICATIONS : PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES		PT1	Station hertzienne de Saint Maurice de Rothens	Décret du 16/08/1989	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts - 74012 ANNECY
		PT1	Réémetteur de Grésin		Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE
TELECOMMUNICATIONS : PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES		PT2	Réémetteur de Grésin : zone secondaire de dégagement rayon de 350 m.		
		PT2	Station hertzienne de Saint Maurice de Rothens: zone secondaire de dégagement rayon de 500 m.	Décret du 16/08/1989	



le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le géoportail à l'adresse suivante :

<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/500/SUP.map#>